

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARETZ, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LESNE SETIAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 10 : Monique LESNE SETIAUX, Christelle LESNE, Gwendoline OLIVIER, OLIVEIRA Maria, Jérôme FOSSE, Thomas LECLERCQ, Sylvie DECAUSSIN, Sandra CADET, Didier KEHL, Alexandra DECAMPS

Absents ayant donné procuration : 2

Matthieu FOREST a donné procuration à Christelle LESNE

Frédéric BLAVOET a donné procuration à Jérôme FOSSE

Absents :

Frédéric LEAL, Christelle NOE, Marie Eve GERVAIS

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
 - 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 25/02/2025
 - 3- Election d'un nouvel adjoint au maire
 - 4- Indemnités de fonction des élus
 - 5- Vote du Compte financier unique 2024
 - 6- Affectation des résultats 2024
 - 7- Vote du taux des taxes directes locales
 - 8- Subvention au CCAS
 - 9- Subvention aux associations
 - 10- Vote du budget primitif 2025
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance.

Mme GERVAIS souhaite prendre la parole. Elle fait part de son souhait de démissionner du conseil municipal pour divergence d'opinions et remet sa lettre de démission à Mme le Maire.

Mme GERVAIS quitte la salle de conseil à 19h13.

1- **Désignation d'un secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance : Christelle LESNE

VOTE : 11 voix POUR

2- **Approbation du procès-verbal du 25/02/2025**

Le procès-verbal de la séance du 25/02/2025 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

3- **Election d'un nouvel adjoint au maire**

Mme le Maire rappelle que la démission de Monsieur DECOMBLE a été acceptée par Monsieur le Sous préfet, le poste d'adjoint est désormais vacant.

Le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le conseil municipal doit :

- fixer le nombre de postes d'adjoint. Mme le Maire propose de conserver 4 postes d'adjoints
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

- décider si le nouvel adjoint occupera la même place, soit 2^e adjoint
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

- désigner un nouvel adjoint. Pour respecter la parité homme-femme, le candidat doit être un homme.

Mme le Maire demande aux conseillers qui est candidat ?

Monsieur FOSSE Jérôme fait part de sa candidature.

Il est élu à l'unanimité.

4- Indemnités de fonction des élus

La délibération du 28/04/2022 a fixé le montant des indemnités des élus nouvellement installés. Il convient de reprendre une délibération suite à l'élection du nouveau candidat. En effet, la délibération était nominative et doit être, de ce fait, soumise à nouveau au vote.

Mme le Maire propose de reconduire les taux votés en 2022 :

- maire : 51.6 % de l'indice
- 1er adjoint : 19.80% de l'indice
- 2ème adjoint : 19.80.% de l'indice
- 3ème adjoint : 4.95.% de l'indice
- 4ème adjoint : 4.95.% de l'indice
- 6 conseillers délégués : 4.95% de l'indice chacun

Vote : 1 voix CONTRE (A.DECAMPS), 10 voix POUR

Arrivée de D. KEHL à 19h25.

5- Vote du compte financier unique 2024

Nouveauté depuis cette année, le compte financier unique à vocation à regrouper le compte de gestion qui est établi par le comptable et le compte administratif établi par la collectivité.

Il s'établit avec les résultats suivants :

Investissement : Dépenses .330 360.54€ ; Recettes : 568 559.45 € ;

RAR : 43 462.80€

Résultat de l'année : 238 198.91 €

Fonctionnement : Dépenses : 872 339.12 € ; Recettes : 881 823.56€ ; RAR 0 €

Résultat de fonctionnement de l'année : 9 484.44 €.

Pour ce point, le Président de séance est J. FOSSE. Mme le maire ne prend pas part au vote.

Le CFU est adopté avec : 2 voix CONTRE (D. KEHL, A. DECAMPS) 9 voix POUR

6- Affectation des résultats

Il en résulte un résultat de fonctionnement sur 2024 de : Résultat de l'année : 9 484.44 €.

Excédent 2023 : 573 346.42 €

Résultats cumulés clôture : 582 830.86 €

↳ Le résultat d'investissement de 2024 : Résultat de l'année : 238 198.91 €

Excédent 2023 : 129 028.83 €

Résultats cumulés clôture : 367 227.74 €

La section d'investissement n'étant pas déficitaire, l'excédent de fonctionnement est affecté en totalité au compte 002

L'affectation des résultats est acceptée à l'unanimité.

7- Vote du taux des taxes directes locales

Il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2025 qui s'établissent ainsi :

Foncier bâti : 35.81%

Foncier non bâti : 56.42%

Taxe sur les résidences secondaires : 16.29%

D. KEHL a fait remarquer que les bases avaient fortement augmenté.

La proposition est acceptée à l'unanimité

8- Subvention au CCAS

Il est proposé de reconduire à l'identique la somme de 5 000€ pour 2025

La proposition est acceptée à l'unanimité

9- Subvention aux associations

- La société de chasse demande 600€. C'est la même chose que l'année dernière.

La proposition est acceptée à l'unanimité

- Marez gym détente demande 580€. Mme le Maire propose d'arrondir à 600€, comme l'année dernière.

La proposition est acceptée à l'unanimité

- UNC demande 800€

Vote : Mme LESNE SETIAUX ne prend pas part au vote.

1 ABSTENTION (D. KEHL), 10 voix POUR

- Club des aînés demande 1 000€.

la proposition est acceptée à l'unanimité

- Le club de foot demande 2 000€.

Mme le Maire indique que le club est en pleine expansion.

A.DECAMPS dit que les jeunes ont été rhabillés l'année dernière et que le club ne fait aucune manifestation. Elle demande également combien de jeunes de la commune font partie du club.

D. KEHL dit que cette association ne fait aucune animation. Il précise qu'il connaît des communes où les associations font plus d'animations.

Vote : 2 CONTRE (D. KEHL et A.DECAMPS), 10 voix POUR

- L'harmonie SOL DO FA demande 1 000€ suite à la reprise de ses animations.
Vote : 2 CONTRE (D. KEHL et A.DECAMPS), 9 voix POUR

10- Vote du Budget primitif 2025

Le budget primitif se compose ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellée	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	659 674.47€
012	Charge de personnel	461 500.00€
65	Autres charges de gestion courante	182 245.60€
66	Charges financières	10 861.42€
67	Charges exceptionnelles	20 000.00€
68	Dotations aux provisions	20 000.00€
042	Opération d'ordre (amortissements)	1 244.94€
	TOTAL	1 355 526.43€

Chapitre	Libellée	Propositions 2025
70	Produits des services	33 500.00€
73	Impôts et taxes	10 905.00€
731	Fiscalités locales	415 015.57€
74	Dotations et participations	275 275.00€
75	Autres produits de gestion courante	35 000.00€
013	Atténuation de charges	3 000.00€
	REPRISE DU RESULTAT REPORTE	582 830.86€
	TOTAL DES RECETTES	1 355 526.43€

Vote : 2 CONTRE (D. KEHL et A.DECAMPS), 10 voix POUR

Questions diverses

Mme le Maire souhaite passer quelques informations :

- L'entreprise LEPERS a transmis un devis pour remplacer une plaque de béton qui menace de tomber du toit de l'église, côté nord, au niveau du clocher. Des ronces passent à travers la

plaque. Montant du devis : 2 900€

- Une étude est en cours pour aménager les abords du city et prévoir l'accès PMR des deux salles
- Suite à la signature de la convention avec l'Escale Coop, la première soirée jeunesse a lieu ce soir, 38 jeunes sont inscrits. D'autres activités communes sont prévues lors des périodes de centres de loisirs
- Des travaux de voirie ont eu lieu à Avelu. C'est l'entreprise DESCAMPS qui est intervenue

D.KEHL dit qu'il a eu vent d'une affaire de harcèlement au travail, et aimerait savoir de quoi il s'agit ?

Mme le Maire lui répond qu'elle a reçu cet employé ainsi que ses collègues. Cet agent semble encore en souffrance.

D. KEHL indique qu'il y aurait de la malveillance par rapport à cette personne puisque lorsqu'elle a été en charge du centre de loisirs, les billets de train destinés au déplacement des enfants ont été volés. Elle les avait rachetés sur sa propre initiative. Mme le Maire lui répond que sur ce point, c'était pour faire accuser une autre employée.

La situation est connue, Mme le Maire reste vigilante.

Mme le Maire invite ceux qui le souhaitent à se rendre à la soirée jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h58

Le présent procès-verbal est établi, modifié et publié à Marez, le 12/06/2025

Le Maire,

Monique LESNE SETIAUX



la secrétaire de séance,

Christelle LESNE



